

# Comité Technique commun du 22 mars 2019 RAPPORT (avis)

## VILLE DE RENNES PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE / DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE Charte Entretien des locaux scolaires

*Pièce Jointe : charte entretien*

### A. Contexte : pourquoi une "nouvelle" charte ?

- Une charte "Entretien" obsolète, qui date de 2002, et qui n'est plus distribuée depuis 2014,
- Des problématiques spécifiques et des évolutions réglementaires à prendre en considération (maladies infectieuses, sols amiantés, réduction des produits chimiques, etc.),
- Mise en place de la réforme des rythmes éducatifs (mutualisation des locaux...), dédoublement des classes de CP et de CE1 et installation de modulaires.

La présente charte s'adresse plus particulièrement à tous les professionnels qui contribuent à l'entretien des écoles. Elle est avant tout un outil, un guide pratique destiné à fournir aux professionnels toutes les informations nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'entretien indispensables aussi bien dans le déroulement quotidien de la vie de l'école que dans certaines situations plus exceptionnelles.

Cette Charte a pour vocation de préciser les attentes du service en matière d'entretien, d'améliorer les organisations de travail et de mieux répartir les missions de chacun au regard de l'évolution des besoins et du fonctionnement des écoles sur les différents accueils et moments de la journée. Elle permet par ailleurs d'affirmer et partager les principes, les fondamentaux de l'entretien des locaux scolaires et périscolaires.

### B. Enjeux : l'importance de l'entretien dans les écoles

L'entretien des locaux scolaires, périscolaires et de la restauration répond à des objectifs de qualité et demande l'application de méthodes professionnelles par des agents spécialisés. La restauration relève en outre de protocoles spécifiques. Il est important que les locaux soient entretenus de façon à répondre à des exigences sanitaires et de qualité.

#### Pour qui ?

- Pour les utilisateurs : les enfants et les enseignants
- Pour les agents

Pour quoi ?

- Assurer la bonne hygiène des locaux,
- Assurer une qualité de l'air intérieur,
- Prendre en compte la santé des occupants,
- Assurer le confort des enfants et des professionnels,
- Faire durer les équipements.

**C. Méthodologie, concertation**

Un groupe de travail a été constitué fin 2017 afin de construire cette charte, composé d'agents d'entretien et de restauration, de correspondants de restauration, de concierges, d'agents spécialisés des écoles maternelles, des responsables éducation loisirs, de coordonnateurs qualitatifs, du coordonnateur-logisticien, d'un responsable d'antenne, d'un conseiller d'animation, du responsable de la coordination territoriale (soit une vingtaine de professionnels).

Cette charte, fruit d'un travail collaboratif, a fait également l'objet d'une approche transversale associant d'autres services compétents de la Ville et de la Métropole, notamment la Direction des Risques, le service Santé au Travail ou encore le service Santé Environnement. Elle a également été expérimentée préalablement dans deux groupes scolaires d'avril à fin juin 2018 à Clémenceau et à Marcel Pagnol.

Les avancées de la charte ont été présentées aux organisations syndicales le 14 janvier 2019, puis le 5 mars 2019 après deux points d'étape en juillet 2017 et en janvier 2018. Il a été tenu compte d'un ensemble de propositions d'amélioration et/ou de demande de précision à l'occasion de ces rencontres.

En parallèle, la charte est communiquée aux membres du CHSCT.

La diffusion et la distribution de la charte et des outils annexes se feront dans les prochaines semaines. Son appropriation par tous les professionnels passera par des temps de présentation et d'accompagnement des équipes. Une rencontre par école sera animée par le coordonnateur d'antenne pour faciliter la prise en main de ce guide pratique et pour répondre aux éventuelles questions des équipes. Suite à cela, un accompagnement du coordonnateur d'antenne sera mise en place pour faciliter l'appropriation par les agents de cet outil et le faire vivre au quotidien.

**D. Propositions**

Le groupe s'est réuni à 10 reprises pour proposer une charte articulée en trois parties : l'inscription de l'entretien des locaux scolaires au centre de plusieurs enjeux, la répartition des missions et la fréquence d'entretien suivant la nature des locaux et une troisième partie consacrée à l'accueil des nouveaux recrutés dans le cadre d'un parcours d'intégration. Cette charte est complétée par une affiche en format A3 précisant les missions communes à l'ensemble des locaux, et celles, particulières par espace. S'ajoute à cela une vingtaine de protocoles techniques et professionnels qui seront mis à la disposition des personnels des écoles pour les outiller, les professionnaliser dans la réalisation de leurs missions.

Un bilan sera fait en début d'année 2020.

**Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à prendre acte des informations contenues dans ce rapport.**